



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2003

Cinquante-septième session

Point 126 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/57/656/Add.1)]

57/322. Rapport d'audit du Bureau des services de contrôle interne sur les politiques et procédures appliquées par le Département des opérations de maintien de la paix pour recruter le personnel civil international des missions

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999,

Ayant examiné le rapport d'audit du Bureau des services de contrôle interne sur les politiques et procédures appliquées par le Département des opérations de maintien de la paix pour recruter le personnel civil international des missions¹,

1. *Prend note* du rapport d'audit du Bureau des services de contrôle interne¹;
2. *Prie* le Secrétaire général de faire procéder par le Bureau des services de contrôle interne à un audit complémentaire des politiques et procédures appliquées au recrutement du personnel civil international des missions, et de lui présenter pour examen un rapport sur la question à la reprise de sa cinquante-huitième session.

*90^e séance plénière
18 juin 2003*

¹ A/56/202.